Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260915-2026_37D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°37

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 07/09/26
Date d'affichage : 07/09/26

Séance du 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le quinze septembre à vingt heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Objet de la délibération
Tarifs salle polyvalente

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, RICHTER.

Absent représenté : M. PELLOIN par Mme AUFFRET

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer à partir du 1er janvier 2027 les tarifs suivants pour la location des salles :

	Petite salle (avec cuisine)		Grande salle (avec cuisine)		Les deux salles (avec cuisine)	
	Le week-end	1 jour supplémentaire	Le week-end	1 jour supplémentaire	Le week-end	1 jour supplémentaire
Particuliers de la commune (*1)	227€	70 €	394 €	142 €	466 €	142 €
Associations de la commune	Gratuité pour 1 festivité annuelle (salle, cuisine et vaisselle), les autres festivités seront facturées au tarif de location des particuliers résidant la commune					
Associations, sociétés et particuliers hors commune	340 €	70 €	567€	142 €	670 €	142 €
Chauffage (du 31/10 au 01/05)	44 €	13 €	77 €	25 €	77 €	25 €
Caution	1000 €					

**1. Les tarifs appliqués aux personnes de Langrolay-sur-Rance sont valables pour deux locations par foyer, dans l'année civile.*
Au-delà, le tarif appliqué sera le même que pour les personnes extérieures à la commune.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260915-2026_37D-DE

Location de la vaisselle

Couverts pour un repas	0.50 €
A la pièce	0.10 €
Autres accessoires de table (plats, légumières, soupières, bols, louches, etc...	0.20 € ou gratuit si location de vaisselle
Ustensiles professionnels	50 € Ou gratuit si location de vaisselle d'un montant minimum de 50 € Ou complément pour arriver à cette somme

Autres frais

Casse, détérioration du matériel ou non restitution des ustensiles professionnels et de la vaisselle	Remplacement à l'identique au prix d'achat du moment sur présentation de facture ou devis
Dégradations ou détérioration au bâtiment, à ses annexes et accessoires	Coût de revient du moment pour la remise en état sur présentation de facture ou devis
Temps d'attente de l'employée communale par rapport à l'heure fixée du rendez-vous	25 € de l'heure proratisée au ¼ d'heure
Ménage insuffisant	50 € de l'heure + pénalité de 100 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal a fixé les autres conditions de location et d'utilisation de l'ensemble polyvalent dans un règlement intérieur que tout utilisateur devra respecter. En cas de manquements graves à ce règlement, la Maire pourra annuler la manifestation accordée initialement et refuser ultérieurement toute nouvelle demande de location des organisateurs en infraction.

En ce qui concerne les associations de Langrolay-sur-Rance qui demanderont la salle pour des séances de gymnastique, il sera demandé la remise en état intégrale des lieux.

Cette présente délibération annule et remplace celles prises antérieurement.

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE · Côtes d'Armor ·

Pour copie conforme,
La Maire,

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS